



Université de Rennes : l'adoption des statuts entérine la création du nouvel établissement

À Rennes, le 4 octobre 2022

L'Université de Rennes 1, l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR), l'École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes), l'Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes) et Sciences Po Rennes ont approuvé, par décision de leurs conseils d'administration respectifs, [les statuts](#) de l'Université de Rennes, un nouvel établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui verra le jour au 1^{er} janvier 2023. Celui-ci marque à la fois l'aboutissement d'une dynamique de rapprochement entamée en 2017 avec le projet UniR et un nouveau point de départ, de par son statut d'établissement public expérimental (EPE).

Établissement public expérimental (EPE) : type d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui permet, depuis 2018, aux établissements de se regrouper pour expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement afin de réaliser un projet partagé.

Un nouvel établissement pluridisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche

Avec la constitution de cet établissement de plein exercice, les six établissements fondateurs de l'Université de Rennes partagent une même ambition : **relever avec et pour la jeunesse les grands défis sociétaux d'un monde en transition**, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé globale et du numérique. En outre, **l'établissement s'engage à jouer un rôle pilote dans la transition écologique**. Il entend ainsi **contribuer activement à la préservation et à la restauration de la planète** par la mise en œuvre des objectifs du développement durable des Nations unies : application du rapport Jean Jouzel, formation des étudiants de toutes les filières aux enjeux du développement durable, mise en place d'un plan d'actions commun en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation de ressources, rénovation énergétique des campus, préservation de la biodiversité, labellisation DD&RS (développement durable et responsabilité sociétale) des six établissements, etc. Cet engagement s'inscrira donc à la fois dans sa stratégie et dans les activités de chacun au quotidien.

La création de l'Université de Rennes permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- **une stratégie unifiée en formation, recherche et innovation** qui s'appuie sur les atouts et les complémentarités de ses membres ;
- **un site rennais plus attractif** et davantage reconnu à l'échelle nationale, européenne et internationale ;
- **des moyens renforcés** au bénéfice des étudiantes et des étudiants ainsi que des personnels ;
- **des réponses communes aux grands appels à projets** (France 2030, Horizon Europe, etc.) pour bénéficier de financements supplémentaires ;
- **des partenariats consolidés** avec les collectivités et les acteurs socioéconomiques et culturels.

Dotée d'une **communauté élargie d'étudiants et de personnels**, l'Université de Rennes pourra s'appuyer sur **des instances de gouvernance** conciliant démocratie universitaire et ouverture ainsi que sur **une marque commune** qui sera déployée à partir de janvier 2023.

L'Université de Rennes en chiffres

- 6 établissements fondateurs
- 37 200 étudiantes et étudiants
- 4 500 personnels
- 38 laboratoires
- 9 campus

Un modèle d'université sur mesure pour le territoire

À partir du 1^{er} janvier 2023, **l'Université de Rennes 1 se transforme en Université de Rennes**. Les composantes de formation (UFR, instituts et écoles regroupés au sein de six collegia) et de recherche (unités de recherche regroupées au sein de cinq pôles de recherche), ainsi que les services de l'Université de Rennes 1 deviennent ceux du nouvel établissement.

L'Université de Rennes regroupe également l'EHESP, l'ENSCR, l'ENS Rennes, l'INSA Rennes et Sciences Po Rennes, qui sont établissements-composantes. Cela signifie qu'ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'Université de Rennes, tout en gardant leur personnalité morale. Ils conservent donc leurs propres instances, restent employeurs de leurs personnels et adoptent leurs budgets.

L'Université de Rennes s'associe à l'Université Rennes 2 afin de poursuivre et de développer des projets en commun. **Elle s'associe dans la même optique à deux grandes écoles, l'École nationale de statistique et analyse de l'information de Rennes (ENSAI) et l'Institut Agro Rennes-Angers.**

Les organismes nationaux de recherche – CNRS, INRAE, Inria, Inserm – et le CHU de Rennes participent en tant que partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie scientifique du nouvel EPE.

Une opportunité de mettre en commun des compétences et des moyens au service de la formation, de la recherche et de l'expérience étudiante

La création de l'Université de Rennes est à la fois **le lancement d'un processus de transformation et l'opportunité de mettre en commun les compétences et les moyens** des six établissements, de leurs 38 laboratoires et de leurs 4 500 personnels répartis sur neuf campus à Rennes et sur le territoire breton.

En matière de recherche, il s'agit de développer des projets reconnus au plus haut niveau international et innovants au service de la société, notamment en déployant le projet IRIS-E qui propose des solutions innovantes pour la transition environnementale favorisant la science participative, les projets de recherche interdisciplinaires, l'innovation et la transformation de l'offre de formation ; en donnant naissance au C³, le centre de compétences en cybersécurité porté par le Centre Inria de l'Université de Rennes ; ou encore en créant un centre interdisciplinaire sur la santé mondiale pour renforcer la recherche, la formation et l'innovation en santé publique.

En matière de formation et de vie étudiante, il s'agit de favoriser l'épanouissement, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants en personnalisant les parcours, en créant davantage de passerelles entre les établissements, en élaborant un schéma directeur de la vie étudiante, en développant l'accès à de nouveaux services ou encore en mettant en place un Conseil étudiant afin d'organiser une consultation large des étudiants sur les sujets en lien avec la vie étudiante et la vie de campus.

En matière de relations internationales, il s'agit de renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'Université de Rennes en développant par exemple des partenariats stratégiques en formation-recherche-innovation avec des universités internationales autour des trois transitions, en exploitant les opportunités offertes par l'université européenne EDUC (*European Digital UniverCity*) ou en obtenant

le label européen *Human Resources Excellence in Research* pour tous les établissements-composantes.

L'expérimentation sur le site rennais pourra durer jusqu'en 2028. Les établissements auront le choix de mettre un terme à l'expérimentation ou bien de la pérenniser en se transformant en « grand établissement ».

Détails des votes du projet de décret de création de l'Université de Rennes et de ses statuts aux conseils d'administration des établissements fondateurs

- **EHESP** – 30 août 2022 : 27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (31 votants)
- **Sciences Po Rennes** – 28 septembre 2022 : 21 voix pour, 3 voix contre (24 votants)
- **ENSCR** – 29 septembre 2022 : 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention (21 votants)
- **INSA Rennes** – 29 septembre 2022 : 24 voix pour et 2 abstentions (26 votants)
- **Université de Rennes 1** – 29 septembre 2022 : 24 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions (34 votants)
- **ENS Rennes** – 30 septembre 2022 : 25 voix pour, 1 voix contre et 2 n'ont pas pris part au vote (28 votants)

Contact presse :

Typhaine Lambart-Diouf, directrice de la communication de l'Université de Rennes 1 – 06 49 09 06 20